

CONSEILS DE QUARTIER


je m'exprime!


j'ai des idées

**REJOIGNEZ
-NOUS !**


j'ai des choses à dire !


j'ai des questions

**J'♥ MA VILLE,
JE PARTICIPE !**


Montreuil.fr

Sommaire

4-5 Un conseil de quartier, qu'est-ce que c'est ?

6-7 Comment ça marche ?

8-9 Un conseil de quartier en action !

10-11 Où trouver mon conseil de quartier ?

12-13 Coordonnées utiles

Édito

Depuis leur création, les conseils de quartier se sont imposés comme des acteurs incontournables de la démocratie locale.

Ils sont un outil indispensable pour développer la participation citoyenne et permettre à la municipalité de conduire sa politique au plus près des besoins des Montreuillois-es.

À Montreuil, les conseils de quartier sont animés de manière autonome par des habitants volontaires réunis en collectif d'animation. Ils assurent un travail indispensable à la démocratie locale et à la vie quotidienne dans tous les quartiers de la ville. Plus que jamais la municipalité les soutient en mettant à leur disposition des moyens humains et matériels qui leur garantissent un pouvoir d'agir tout en respectant leur autonomie.

Si, vous aussi, vous avez envie de participer, de débattre et de décider, venez rejoindre votre conseil de quartier.

Patrice Bessac
Maire de Montreuil

Tania Assouline
Adjointe au maire déléguée
à la démocratie locale
et à la vie des quartiers

Un conseil de quartier, qu'est-ce que c'est ?

Les conseils de quartier existent à Montreuil depuis 1994 et sont présents dans les 14 quartiers de la ville. Les conseils de quartier ne sont obligatoires que depuis la loi de 2002 relative à la démocratie de proximité.

Les conseils de quartier sont des instances municipales de démocratie participative associant les habitants d'une ville à la gestion locale. Les membres s'engagent à œuvrer dans l'intérêt général de la ville, du quartier et des habitants.

Animés de manière autonome par les habitants, ce sont des espaces d'information, de dialogue et de concertation permanents entre les Montreuillois-es, les élus et les services municipaux :

- 📍 **Lieux de débats et de projets sur tous les sujets touchant à la vie locale** : ils sont compétents pour émettre des avis et propositions dans le but de contribuer à l'amélioration du cadre de vie et au renforcement du lien social dans chaque quartier de la ville.
- 📍 **Relais entre les citoyens et la ville** : ils constituent un intermédiaire important qui peut enrichir par ses réflexions et préconisations les décisions prises par la ville et ses élu-es.
- 📍 **Autorité consultative** : ils permettent à la municipalité d'être à l'écoute des habitants au quotidien.

À NOTER

Le conseil de quartier est généraliste. Il se distingue en ce sens des associations spécialisées dans un domaine précis (culture, jeunesse, emploi, etc.).

En tant qu'instance participative, les conseils de quartier se réfèrent à la [Charte de la démocratie locale](#) qui a été actée en conseil municipal en avril 2015. Cette charte énonce les valeurs et enjeux partagés autour de la mise en œuvre de la participation citoyenne et les décline de manière concrète. Le protocole de fonctionnement des conseils de quartier, annexé à la Charte de la démocratie locale, précise en détail leurs modalités de fonctionnement.

➔ **[À retrouver sur Montreuil.fr](#)**

Qui peut y participer ?

- 📍 Vous êtes un-e habitant-e ou vous travaillez dans la ville de Montreuil.
- 📍 Vous vivez depuis plusieurs années dans votre quartier, vous le connaissez bien, ou vous êtes un nouvel arrivant.
- 📍 Vous souhaitez vous investir dans la vie de votre quartier.

Pourquoi pas vous ? Vous pouvez rejoindre votre conseil de quartier !

Vous trouverez dans cette brochure toutes les informations pour y participer dans votre quartier selon vos envies et disponibilités.

Je veux participer !

- 📍 **Pour connaître la date de la prochaine réunion plénière de votre conseil de quartier**
 - Consulter l'agenda en ligne des conseils de quartier
➔ [À retrouver sur Montreuil.fr > rubrique « La vie des quartiers ».](#)
 - Dans le journal municipal *Tous Montreuil* qui paraît toutes les deux semaines > rubrique « Quartiers de vie ».
- 📍 **Pour participer au collectif d'animation de votre conseil de quartier**
 - Envoyer un courrier électronique aux conseils de quartier indiqués au dos du document.

Un conseil de quartier, comment ça marche ?

À Montreuil, les conseils de quartier sont animés par des collectifs d'animation composés d'habitants volontaires et bénévoles qui organisent la vie du conseil de quartier.

Ouvert à tous, le collectif d'animation se réunit pour :

- 📍 **préparer en amont** les temps forts du conseil de quartier (les réunions plénières) ;
- 📍 **échanger**, débattre, s'interroger et décider sur les actions (contenu, moyens, stratégies, délais de réalisation) à poursuivre dans le quartier ;
- 📍 **assurer en aval** le suivi des actions en cours. Le conseil accorde une attention particulière au fait de communiquer sur les actions menées.

Les collectifs d'animation, émanant des conseils de quartier, sont garants de leur bon fonctionnement :

- 📍 **garantir** des réunions plénières régulières ;
- 📍 **définir** des ordres du jour sur des sujets d'intérêt général et inviter des intervenants à l'image des attentes des habitants et travailleurs du quartier ;
- 📍 **mobiliser** les personnes du quartier dans toute leur diversité à l'aide d'une communication ciblée ;
- 📍 **animer** des réunions plénières dans le respect des opinions de chacun ;
- 📍 **atteindre** les objectifs fixés de façon collective : demandes d'informations, relais des avis et propositions, mise en œuvre de projets habitants.

Les réunions plénières ont lieu plusieurs fois par an. L'annonce des réunions est diffusée à l'aide des outils de communication (affiches, tracts, www.montreuil.fr, *Tous Montreuil*, etc.) pour appeler les riverains à participer.

Des groupes de travail peuvent être constitués sur des questions ou dossiers particuliers. Également ouverts à tous, ils ont pour objectif de réfléchir et de faire des propositions concrètes sur des sujets qui varient en fonction de l'actualité.

À NOTER

Sur des questions requérant une expertise technique, les représentants des services municipaux ou des professionnels peuvent être invités à intervenir sur les sujets inscrits à l'ordre du jour.

Vous avez une expérience au quotidien de votre quartier, de ses usages, de son évolution, de ses relations.

Nouvel arrivant ou habitant de longue date, vous êtes le mieux placé pour échanger et émettre des propositions afin de développer votre quartier.

Un conseil de quartier en action!

Échanger, mais sur quels thèmes?

Tous les aspects de votre vie quotidienne, la vie publique en soi, peuvent être débattus au sein des conseils de quartier, même si certains sujets ne relèvent pas de l'action municipale, autrement dit, même si leur compétence n'est pas municipale.



Quels sont les moyens à notre disposition?

Pour soutenir l'autonomie des conseils de quartier, la ville de Montreuil met à leur disposition des moyens humains et matériels :

Vos interlocuteurs

📍 La mission Citoyenneté et Démocratie locale

Soutien méthodologique

La mission est un service ressource en termes de participation citoyenne à Montreuil. Elle apporte un soutien méthodologique aux conseils de quartier qui en font la demande : pour redynamiser un conseil de quartier, pour aider au montage de projets d'habitants, pour organiser une concertation ou une animation participative, etc.

Soutien logistique

La mission coordonne les demandes concernant l'organisation logistique et la communication de vos réunions (réservation de salles de réunion, conception d'affiches, photocopies, prêt d'un ordinateur, d'une sono ou d'un vidéoprojecteur, etc.).

📍 Les antennes vie de quartier

Soutien technique

Présentes dans chacun des six secteurs de la ville, les antennes vie de quartier sont une source d'information précieuse sur les questions qui requièrent une expertise technique pour les conseils de quartier. Elles peuvent, selon les besoins, mobiliser des services thématiques pour accompagner les conseils de quartier sur des sujets précis.

INFOS

Retrouvez les coordonnées précises de la mission et des antennes vie de quartier en fin de brochure.

Les dispositifs financiers

📍 Les enveloppes participatives de quartier

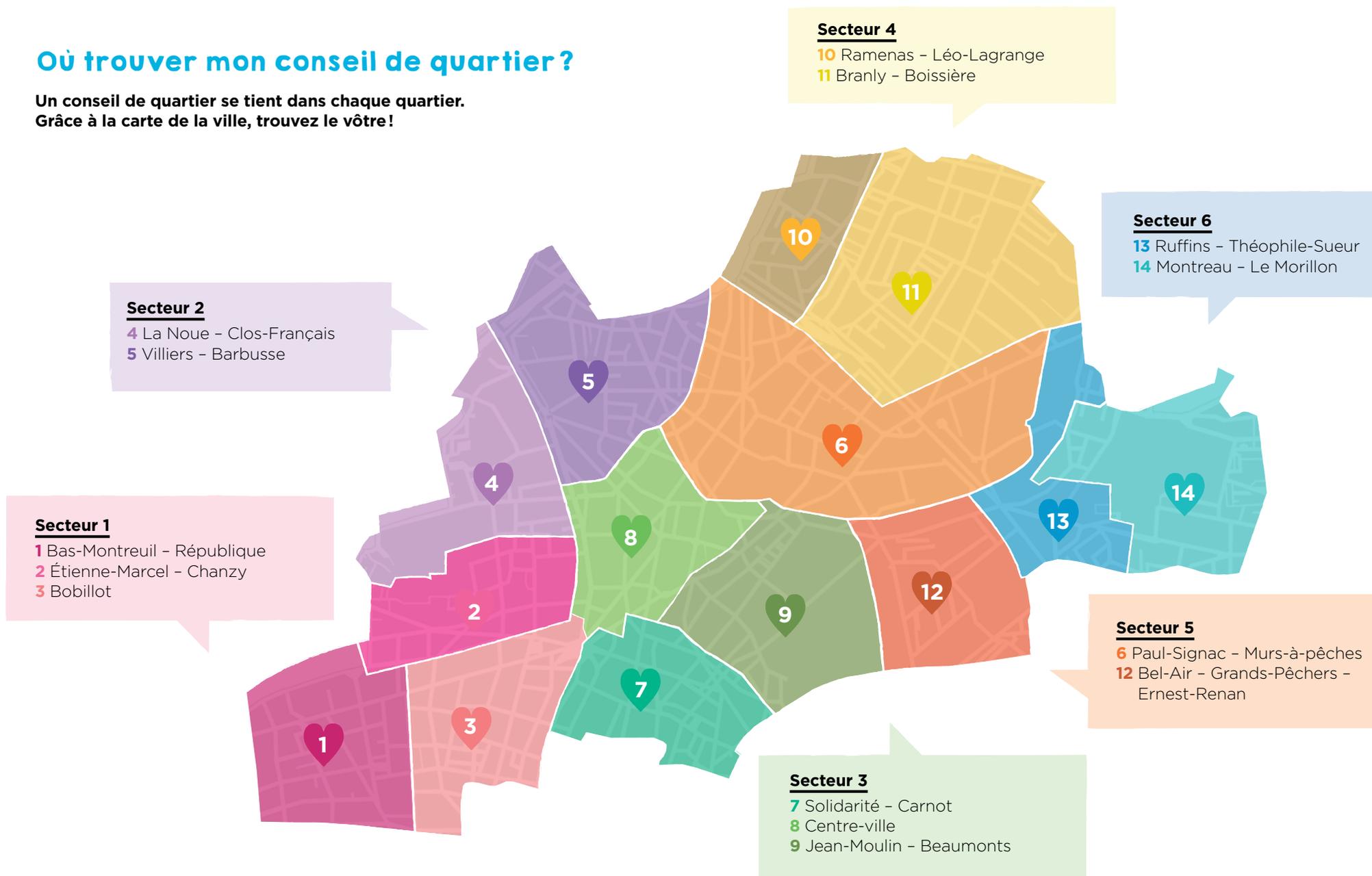
Elles permettent de financer des projets à l'initiative des habitants, destinés à améliorer le cadre de vie et le lien social dans un quartier. Elles favorisent une démarche de projets, avec une élaboration et une mise en œuvre portées collectivement.

📍 Le budget participatif

Pour développer la démocratie participative par une mise en pratique structurante et renforcer le pouvoir d'agir des habitants, la municipalité met en place à partir de l'année 2016 un budget participatif. Des projets proposés par les habitants, destinés à améliorer le cadre de vie et correspondant à des dépenses d'investissement, seront soumis à un vote ouvert à tous les Montreuillois.

Où trouver mon conseil de quartier ?

Un conseil de quartier se tient dans chaque quartier.
Grâce à la carte de la ville, trouvez le vôtre !



Comment m'informer sur l'activité de mon conseil de quartier ?

Les 14 conseils de quartier

Secteur 1

- 1 Bas-Montreuil – République > cdq.republique@montreuil.fr
- 2 Étienne-Marcel – Chanzy > cdqmarcelchanzy@yahoo.fr
- 3 Bobillot > contact@basmontreuilbobillot.fr

Secteur 2

- 4 La Noue – Clos-Français > cdqlanoueclosfranc@gmail.com
- 5 Villiers – Barbusse > cdq.villiersbarbusse@gmail.com

Secteur 3

- 7 Solidarité – Carnot > cqsolidaritecarnot@gmail.com
- 8 Centre-ville > cdq.centreville@gmail.com
- 9 Jean-Moulin – Beaumonts > conseil@jeanmoulinbeaumonts.net

Secteur 4

- 10 Ramenas – Léo-Lagrange > cdqramenasfabienleolagrange@yahoo.fr
- 11 Branly – Boissière > cqbb93@gmail.com

Secteur 5

- 6 Paul-Signac – Murs-à-pêches > cdqsignacmurspeches@gmail.com
- 12 Bel-Air – Grands-Pêcheurs – Ernest-Renan > cdquartierbelair@gmail.com

Secteur 6

- 13 Ruffins – Théophile-Sueur > cdqruffins@googlegroups.com
- 14 Montreuil – Le Morillon > cdqmontreuaumorillon@gmail.com

Mission Citoyenneté et Démocratie locale

Direction de la citoyenneté, politique de la ville, jeunesse,
vie des quartiers : 51-63, rue Gaston-Lauriau, Cap Horn, bât. A
Tél : 01 48 70 68 27 / 01 48 70 61 53 ou 06 35 17 65 19

Rejoignez-nous sur :



facebook



twitter



instagram